

CAHIER D'ACTEUR N°38 - MARS 2022



Contact

Antoine MONTEILLET
11, impasse Juton
44000 NANTES
a.monteillet@wpd.fr
www.wpd.fr

Présentation de la structure

Producteur d'électricité 100% renouvelable, wpd développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens (terrestres et en mer) et solaires photovoltaïques (au sol).

Fondé en 1996 en Allemagne, wpd est présent dans 28 pays et a installé plus de 5,1 GW d'énergies renouvelables, répartis entre l'éolien terrestre, l'éolien en mer et le solaire photovoltaïque. Acteur pionnier de l'éolien en mer, wpd bénéficie d'une expérience unique de réalisation avec 19 projets (14 410 MW), dont 3 parcs en opération (447 MW), 3 projets en cours de construction (1 588 GW) et 13 parcs en cours développement (12,3 GW).

Créée en 2007, la filiale française, wpd offshore France, a été désignée colauréat du premier appel d'offres français pour le développement, la construction et l'exploitation des futurs parcs de Fécamp et du Calvados. Une fois mis en service, les deux parcs totaliseront une puissance de 948 MW et permettront d'alimenter 1,47 million de personnes en électricité.

NOS TROIS FAÇADES MARITIMES : UN VÉRITABLE ATOUT POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

1. S'engager dans l'éolien en mer pour lutter contre le réchauffement climatique

L'éolien en mer est une énergie renouvelable qui doit permettre à la France d'atteindre ses objectifs en matière de transition écologique, en produisant notamment **40% d'électricité d'origine renouvelable d'ici 2030**. Cette source de production d'électricité participera également à la diversification du mix énergétique, ce qui contribue à rendre le **système électrique français plus résilient**.

L'éolien en mer est indispensable dans le paysage énergétique pour plusieurs raisons :

- il dispose d'un retour d'expérience de plus 30 ans
- il est présent sur tous les continents, 5 786 éoliennes sont actuellement implantées en Europe
- il a des effets limités sur la biodiversité, comme le démontrent les nombreux suivis des parcs existants à travers toute l'Europe.
- son cycle de vie complet est éprouvé, 3 parcs éoliens en mer ont été exploités pendant 20 ans puis démonté dans le nord de l'Europe.

2. Des objectifs ambitieux pour toutes les façades maritimes

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie en cours, publiée le 23 avril 2020, prévoit plusieurs appels d'offres pour l'attribution de projets éoliens en mer sur différentes façades maritimes :

- Fin 2022, un parc éolien en mer d'1 GW sera attribué au large de la Normandie, suivi en 2023 d'un second parc de 1,5 GW. Avec les parcs déjà attribués de Fécamp, du Calvados, du Tréport et de Dunkerque, la façade Manche Est - Mer du Nord disposera en 2030 de 4,5 GW d'éolien en mer, représentant 2,5% de la consommation d'électricité en France ;
- Fin 2021, un parc éolien en mer de 250 GW sera attribué au large de la Bretagne. Avec les parcs déjà attribués de Saint-Brieuc et le démonstrateur de Groix Belle-Ile, la façade Nord Atlantique Manche Ouest disposera en 2030 de 1,7 GW d'éolien en mer ;
- Le gouvernement vient d'annoncer 2 appels d'offres pour la façade Méditerranée qui s'ajoutent aux trois démonstrateurs pour une puissance installée de 550 MW.

En parallèle, le Pacte éolien en mer, tout récemment signé entre l'Etat et la filière afin d'accélérer notre transition énergétique tout en maximisant les retombées pour les territoires, fixe l'objectif de 20 GW attribués en 2030 pour atteindre une capacité de 18GW en service en 2035 et de 40 GW en 2050.

La façade **Sud Atlantique qui couvre 24% de l'espace maritime français** hexagonal, a pleinement son rôle à jouer et doit participer à l'atteinte de ces objectifs ambitieux.

UN CONSENSUS HISTORIQUE SUR UNE ZONE DE 120 KM²

Le projet éolien en mer en Nouvelle-Aquitaine est discuté avec les acteurs du territoire depuis 2014. Une précédente concertation a permis l'identification d'une zone de 120 km² pour un projet de 80 éoliennes pour une puissance d'environ 500 MW qui a bénéficié historiquement d'un soutien fort du territoire. Le temps long pour décider de lancer ce projet et la révision à la hausse de l'objectif national du développement de l'éolien en mer, traduit sur la façade Sud Atlantique, a finalement conduit à une opposition grandissante sur un projet qu'ils ne reconnaissent plus..

1. L'émergence de la zone en 2013

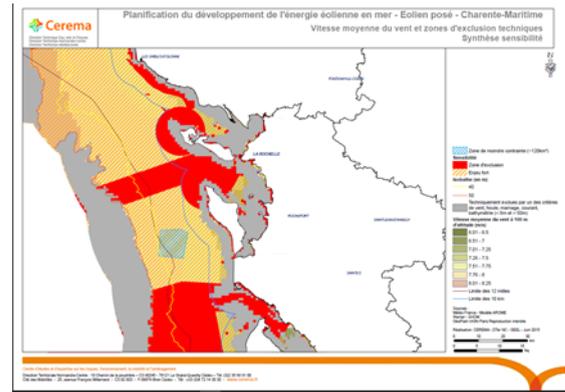
Dès 2013, suite aux deux premiers appels d'offres éolien en mer, wpd engage une large concertation avec l'ensemble des acteurs de la Charente-Maritime. Conscient des enjeux spécifiques au site et de la pédagogie nécessaire à engager sur ce type de projet, wpd créé, en partenariat avec la Communauté de Communes de l'île d'Oléron, un **comité de concertation**. Ce dernier a pour objectif d'une part d'identifier les enjeux locaux, d'autre part d'étudier les conditions d'implantation d'un parc éolien en mer sur cette zone. Après deux années de travail, ce comité de concertation, regroupant plus de 30 membres (élus, associations, usagers de la mer, acteurs économiques) valide la faisabilité d'un projet au large de l'île d'Oléron.

En 2015, dans le but de développer l'éolien en mer, le ministère de l'Energie demande à chaque façade maritime de

réaliser un travail cartographique afin d'identifier des zones propices à l'éolien en mer. Les services de l'Etat de Charente-Maritime et de la région

Poitou-Charentes réunissent alors les acteurs du territoire.

A la suite de nombreuses réunions de concertation, la zone favorable de 120 km² est confirmée au large de l'île d'Oléron :



2. Un projet unanimement soutenu

La zone proposée est le fruit d'un long travail de concertation (réunions, voyage d'études, etc.). Elle est logiquement soutenue par l'ensemble des acteurs du territoire ; un appel d'offres est demandé à l'Etat afin d'engager rapidement la réalisation de ce projet.



CONCLUSION

Aujourd'hui, wpd regrette que les 4 années de concertation entre 2013 et 2017, qui avaient conduit à un très large consensus sur le territoire, n'ait pas abouti au lancement concret d'un projet qui était

unanimement salué par les acteurs de l'île d'Oléron.

wpd tient toutefois à rappeler que, malgré la création d'un parc naturel marin, postérieure à l'identification de cette zone par le territoire, celle-ci ne devrait pas remettre en cause l'intérêt de cette zone, dont les enjeux socio-économiques et environnementaux n'ont pas notablement évolué ces dernières années.

Enfin, compte tenu des récentes annonces du gouvernement quant à la nécessité de développer massivement l'éolien en mer, avec 18 GW installés en 2035 et 40 GW en 2050, la façade Sud Atlantique doit également contribuer à l'effort national afin de mener à bien la transition énergétique.

Ainsi, sous réserve d'un nouvel accord avec les élus de l'île d'Oléron, il pourrait être envisagé dans un premier temps un plus petit projet d'une trentaine d'éoliennes dans la zone historique à plus de 15 km des côtes (pour rappel le dernier projet attribué à Dunkerque est situé à 10 km du littoral), dont les caractéristiques techniques garantiront un projet très compétitif, et d'approfondir en parallèles les études techniques et environnementales pour envisager des projets additionnels plus au large à plus long terme.